

Université de Montréal

Le développement de services pour les élèves
en rupture de fonctionnement au secondaire

par
Geneviève Bédard

**Département d'administration et fondements de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation**

**Travail présenté à M Richard Boudreault
pour satisfaire aux exigences du cours ETA6966**

Avril 2009

Table des matières

Introduction.....	3
Première partie : Le contexte de l'expertise.....	4
1.1 Le contexte social	4
1.2 Le contexte scolaire.....	5
1.3 Le contexte légal.....	6
2.1 Définition de l'élève en rupture de fonctionnement.....	6
2.2 Les stratégies à adopter	7
2.2.1 Être bien préparé	7
2.2.2 Mettre en place des mécanismes de suivi.....	8
2.2.3 Utiliser les mécanismes déjà existants.....	9
2.2.4 Être proactif dans le domaine.....	10
2.2.5 Accompagner l'équipe-école	10
Troisième partie : Les sources de l'expertise	10
3.1 Les savoirs administratifs.....	11
3.2 Les savoirs théoriques.....	11
Conclusion.....	14

Introduction

Depuis quelques années, l'école secondaire vit des changements importants en lien avec les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. En ce sens, les milieux secondaires sont de plus en plus confrontés à l'augmentation du nombre d'élèves identifiés dans les écoles et à leur diversité. Devant cette situation, ils ont dû évoluer et élargir leur pratique face à cette clientèle en grand besoin. De par ce fait, la vision de l'intervention en milieu secondaire a grandement évolué. Cependant, certains élèves en grandes difficultés continuent d'ébranler les milieux, et la mise en place de services adaptés pour ces élèves demeure encore fragile. Les « vieux réflexes » sont encore très présents, et les directions d'école doivent développer des pratiques leur permettant de mieux cerner les besoins de ces jeunes, afin de bien répondre à leurs besoins.

Ce changement de réalité amène la direction d'école du secondaire à moduler sa perception de la réalité et à ajuster ses modes d'interventions. En effet, de plus en plus, les directions d'école doivent se questionner sur les mesures mises en place pour bien répondre aux besoins des élèves identifiés et sur leur pratique de gestion en lien avec ceci. La mise en place de nouvelles alternatives à l'intervention nécessite un changement dans la façon de percevoir la situation des élèves en rupture de fonctionnement dans les milieux. En ce sens, le présent travail vise à faire connaître aux directions d'école des pratiques favorisant le développement positif de services pour les élèves en rupture de fonctionnement au secondaire.

D'abord, une mise en contexte permettant de bien comprendre les assises de ce besoin de changement dans les pratiques au secondaire sera présentée. Par la suite, une présentation des divers éléments favorisant la mise en place de services adaptés aux élèves en rupture de fonctionnement sera faite. Finalement, un survol des principaux éléments théoriques appuyant les différents propos tenus dans ce travail sera exposé.

Première partie : Le contexte de l'expertise

Si l'on regarde l'évolution de la société, il est facile de constater que de nombreux changements ont eu lieu dans l'identification des enfants différents et dans la conception de cette différence sur le plan social. Ces changements sociaux ont eu, bien évidemment, des répercussions directes sur le monde scolaire et sa façon de percevoir les élèves présentant des problématiques particulières.

1.1 Le contexte social

D'abord, il importe de revenir en arrière pour bien comprendre où se situe le système scolaire québécois actuel. Depuis les années 1950, la société québécoise a fait un bond marqué dans sa conception des droits des personnes handicapées et des droits de l'enfant. Cette avancée sociale importante a fait en sorte que plusieurs parents, se basant sur le cadre légal que la société québécoise leur donnait, ont fait des démarches et des revendications afin que leur enfant puisse être admis à l'école ordinaire. Suite à des démarches importantes et à une persévérance exceptionnelle de leurs parents, ces enfants ont d'abord été admis au primaire, puis au secondaire et, dans certains cas, ont eu accès à des études postsecondaires (Thomazet, 2008). Dans ce contexte, à partir des années 1970, l'intégration s'est tranquillement mise en place dans les écoles québécoises, exigeant des milieux une évolution des pratiques.

En parallèle à cette évolution du concept d'intégration et d'égalité, le système a vu augmenter de façon importante le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage depuis 1970. Or, cette évolution est principalement due à une augmentation du nombre d'élèves en difficulté scolaire et sociale, puisque le nombre d'élèves handicapés est demeuré plutôt stable (Thomazet, 2008). Par ailleurs, force est de constater que depuis quelques années, le nombre d'élèves qui obtiennent un diagnostic lié à leur difficulté est en croissance, et la diversité de ces diagnostics ne cesse de s'accroître. Pour les directions d'école secondaire, cet élément est majeur, puisque cet aspect d'évaluation et de diagnostic est relativement nouveau pour eux, puisque ces démarches étaient davantage exclusives aux écoles primaires auparavant. Cela

implique donc pour la direction la prise en compte beaucoup plus d'éléments dans l'orientation de ses interventions.

Finalement, c'est avec la nouvelle politique de l'adaptation scolaire en 1992 d'abord, puis en 2000, que le gouvernement vient confirmer le changement majeur de paradigme de la société québécoise en passant de l'accès du plus grand nombre à la réussite du plus grand nombre. On vise ici une intégration massive des élèves en difficulté afin de leur faire vivre une scolarisation la plus naturelle possible en adaptant les services et en coordonnant les ressources à partir de l'école. Ce changement majeur vient influencer directement le rôle et la responsabilité de la direction d'établissement dans la mise en place de service pour ces élèves. Par ailleurs, la complexité des dynamiques des jeunes intégrés exige de la direction d'école une nouvelle vision de l'intervention auprès des élèves HDAA¹.

1.2 Le contexte scolaire

Sur le plan scolaire, la réalité au secondaire a beaucoup changé au cours des dernières années. L'augmentation du nombre d'élèves identifiés HDAA a eu plusieurs impacts. Les milieux réguliers ont commencé à présenter une offre de service beaucoup plus variée afin de répondre aux besoins de tous les élèves. Par ailleurs, le nombre d'élèves intégrés dans les classes régulières a fait un bond considérable. Ces deux aspects ont fait en sorte que le nombre de ressources et la variété de celles-ci ont beaucoup augmenté dans les écoles, permettant une intervention plus diversifiée.

Par ailleurs, la dynamique des élèves pour lesquels la direction d'école doit mettre en place des mesures est souvent très complexe, ce qui nécessite une intervention différente et différenciée. Les pratiques pour les élèves ne répondant pas aux critères du milieu sont en évolution. Depuis de nombreuses années, la pratique voulait que l'on change le jeune d'école lorsqu'il ne fonctionnait pas dans un milieu, utilisant cette pratique comme une « recette miracle ». Or, de plus en plus, les directions d'établissement sont sensibles au fait que cela n'est pas une pratique qui répond aux besoins de l'élève, et tentent d'y trouver des alternatives. En lien avec cet aspect,

¹ Handicapé et ou en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage

on constate une augmentation et une plus grande diversité des services alternatifs que la commission scolaire met en place pour soutenir les milieux scolaires. On sent donc de plus en plus une volonté de mieux s'adapter aux besoins des élèves qui ne répondent pas aux services mis en place dans leur milieu régulier.

1.3 Le contexte légal

Sur le plan légal, la Loi sur l'Instruction publique encadre davantage les rôles, les devoirs et les responsabilités de chacun. Dans le contexte de la mise en place de services adaptés aux besoins d'élèves en difficulté, elle rappelle les obligations de l'école.

Ainsi, l'arrivée du comité EHDAA dans les écoles, dont le principal mandat est de voir à l'organisation des services pour les élèves HDAA, a fait en sorte que les équipes-écoles ont été obligées de se questionner sur le continuum de services offerts. Cet élément est un aspect fort important du contexte, puisqu'il est un outil fort intéressant pour la direction d'école qui souhaite faire évoluer les pratiques dans son milieu. En effet, le comité EHDAA est un levier très intéressant pour faire bouger les choses, questionner les pratiques et mettre en place de nouvelles méthodes de travail.

Deuxième partie : L'expertise professionnelle

Dans le contexte social, scolaire et légal qui vient d'être présenté, il devient impératif que la direction d'école analyse les pratiques de son milieu en lien avec les élèves en difficulté et que celle-ci développe, en collaboration avec l'équipe-école, des services adaptés à sa clientèle. Par ailleurs, il est clair que la situation de certains élèves dépasse le cadre habituel d'intervention, et c'est pour ces élèves en particulier que la direction d'école doit faire preuve de davantage de stratégies.

2.1 Définition de l'élève en rupture de fonctionnement

Pour bien comprendre le cadre dans lequel s'inscrivent les propos tenus dans ce travail, il importe de préciser la notion d'élève en rupture de fonctionnement. D'abord, le jeune en rupture de fonctionnement est un élève qui présente des comportements répétitifs et/ou des

comportements graves qui rendent sa scolarisation difficile, et ce, à court, moyen ou long terme. Par ailleurs, ce jeune requiert des services adaptés et des ressources particulières. Aussi, il importe de préciser que la rupture de fonctionnement peut être due à la fois à quelque chose de lié au milieu scolaire et à l'extérieur à celui-ci. Cette situation peut nécessiter la mise en place de services temporaires, transitoires, intermittents, continus ou permanents.

2.2 Les stratégies à adopter

Pour la direction d'école, la mise en place de mesures différentes et différenciées n'est pas une chose simple. Cela implique une adhésion du milieu, une collaboration des différents partenaires et une souplesse dans l'application du cadre. Certaines stratégies facilitent cette mise en place pour la direction d'école, afin de permettre une réponse adéquate du milieu aux besoins de l'élève.

2.2.1 Être bien préparé

La préparation du gestionnaire est essentielle si ce dernier souhaite pouvoir bien répondre au besoin des élèves et connaître les solutions possibles aux diverses situations rencontrées. En ce sens, le gestionnaire aurait avantage à bien connaître les services disponibles à sa commission scolaire et auprès de ses partenaires. En lien avec cet élément, il devient impératif d'établir à l'avance les parcours possibles dans l'offre de service pour l'élève en rupture de fonctionnement. Concrètement, cela signifie que le gestionnaire soit au clair, avec les diverses possibilités qui s'offrent et dans quelle situation il convient de les utiliser. Cette préparation préalable est essentielle, puisqu'elle permet d'avoir le temps d'analyser les différents choix et d'avoir plusieurs alternatives lorsque la situation se présente. Par ailleurs, cet aspect permet au directeur d'école de réagir rapidement lorsque la situation le requiert, ce qui est souvent le cas avec les élèves en rupture de fonctionnement. De plus, cette préparation devient essentielle lorsque le directeur souhaite faire cheminer son équipe-école face à l'intervention avec les élèves en grande difficulté, puisqu'il peut proposer des alternatives, et apporter des solutions aux questionnements de l'équipe.

Un autre élément non négligeable de la préparation du gestionnaire est la prise de contact avec les divers partenaires et l'établissement d'une bonne collaboration. En effet, il sera beaucoup plus efficace de prendre contact avec les différentes ressources à l'avance afin de s'entendre sur la façon de fonctionner, sur les attentes respectives dans une éventuelle collaboration et sur les limites de celle-ci avant d'en avoir besoin. Cet aspect requiert du gestionnaire une vision de la situation et une ouverture d'esprit quant aux diverses ressources possibles qui sont essentielles à la réussite de la mise en place de service adéquat pour les élèves en rupture de fonctionnement.

2.2.2 Mettre en place des mécanismes de suivi

Le recours à une mesure alternative pour un élève en rupture de fonctionnement ne devrait pas se faire de façon imprévue et spontanée. Au contraire, le gestionnaire doit s'assurer de mettre en place des mécanismes de suivi efficaces qui lui permettent d'analyser les dossiers à l'avance et d'ainsi voir venir les situations difficiles. Concrètement, cet élément est grandement facilité par la mise en place d'une table multidisciplinaire régulière et fréquente à laquelle participent tous les professionnels et les intervenants concernés. Plus précisément, cette réunion des intervenants du milieu devrait se faire une fois par deux semaines, afin de garder un bon rythme dans l'ajustement des interventions et de régler au fur et à la mesure les diverses problématiques liées à un élève. Par ailleurs, cette table doit être utilisée pour prévoir les interventions à mettre en place et éviter de se retrouver dans une situation sans issue.

Dans le même sens, la direction se doit de favoriser et d'assurer un travail de collégialité entre les différents intervenants afin de rendre cette table de travail efficace. Une façon opérationnelle de faire passer par le partage clair des mandats et par la concertation. En effet, le fait de bien définir les mandats de chacun dès le début de l'année permet au gestionnaire de s'assurer que les services répondent à l'ensemble des besoins et que le travail ne se dédouble pas. Le rôle du gestionnaire est donc de coordonner l'intervention de chacun et de participer activement à la démarche. De plus, la concertation est essentielle afin de permettre le partage d'information et de tâches afin d'assurer une plus grande complémentarité des services à l'intérieur de l'école.

2.2.3 Utiliser les mécanismes déjà existants

Comme il a déjà été mentionné, l'adhésion de l'équipe-école est essentielle au développement des services pour les élèves en rupture de fonctionnement. Pour y arriver, la direction d'école se doit d'utiliser les mécanismes déjà existants qui lui permettent de faire cheminer son équipe. En ce sens, il devient essentiel pour la direction de s'associer le comité EHDAA dans l'élaboration de diverses stratégies d'intervention. La présence d'enseignants sur ce comité et leur adhésion aux services développés sera un élément gagnant dans l'adhésion de l'équipe-école. En effet, il devient facilitant pour le gestionnaire d'amener son école dans une nouvelle voie lorsque celle-ci est issue du travail entre collègues. De plus, la direction pourra promouvoir par le biais de ce comité une orientation face aux élèves en rupture de fonctionnement qui valorise la rééducation et qui est centrée sur les besoins de l'élève.

Dans un autre ordre, le recours au Cpepe², pour la validation de l'offre de service est une piste intéressante pour le gestionnaire. En effet, le fait de passer par ce comité pour valider les services mis en place permet à la direction d'avoir l'opinion d'un petit groupe d'enseignants représentatifs de l'ensemble. Cela lui permet donc de savoir quelles seront les réactions de l'équipe, comment bien s'y préparer ou encore quoi réajuster dans l'offre de service. Par ailleurs, si la direction obtient l'appui de ce comité, cela lui donne un poids supplémentaire lorsqu'elle doit appliquer ces mesures.

Enfin, il est stratégique pour la direction d'école d'aller chercher l'appui des parents en passant par le conseil d'établissement. Cette démarche vient consolider celle faite auprès de l'équipe-école et confirme l'appui du milieu face aux démarches possibles avec les élèves en difficulté. Bien sur, il appartient à chaque direction d'école de faire preuve de jugement critique quant à l'ouverture des membres du conseil d'établissement et à leur capacité d'adhérer à une démarche comme celle-là. Toutefois, dans la mesure du possible, il est important d'amener ce sujet au conseil d'établissement, afin de bien ancrer les nouvelles pratiques dans le milieu.

² Comité de participation des enseignants aux politiques de l'école

2.2.4 Être proactif dans le domaine

Dans un tout autre ordre, pour que le développement de services pour les élèves en rupture de fonctionnement puisse se faire, il est essentiel que le gestionnaire fasse preuve d'ouverture d'esprit dans l'élaboration des mesures d'aide. En effet, la mise en place de ce genre de service nécessite de l'imagination afin de sortir du cadre habituel. Toutefois, il est important de valider auprès des personnes compétentes, soit les professionnels et le supérieur immédiat, la validité des choix. Par ailleurs, il est important que le gestionnaire accepte que le développement de ce genre de services se fasse par essais et erreurs, et que la mise en place d'une solution puisse prendre plusieurs tentatives. Dans le même sens, le gestionnaire doit être souple dans la variété de services mis en place, puisque chaque situation est différente, et que ce qui fonctionne bien dans un cas n'est pas garant de succès dans un autre. Enfin, le développement de lien positif avec la communauté se veut un atout très intéressant.

2.2.5 Accompagner l'équipe-école

Finally, un aspect fort important dans la mise en place des services est l'accompagnement de l'équipe dans la transition vers des mesures alternatives qui répondent aux besoins des élèves. En effet, il devient essentiel pour le gestionnaire de jouer un rôle d'influence auprès de l'équipe-école afin de les amener à faire preuve d'ouverture d'esprit et de souplesse, puisque le développement de services ne pourra se faire sans l'adhésion d'une majorité. Pour y arriver, il est important de permettre aux gens de donner leur opinion, de soumettre leur idée tout en insistant sur l'obligation de répondre aux besoins des élèves, afin que les gens se sentent consultés tout en comprenant le caractère essentiel de la mise en place de service adapté. Par ailleurs, la direction devra, dans chacune de ses décisions et au quotidien, faire la promotion d'une orientation axée sur la réponse aux besoins des élèves.

Troisième partie : Les sources de l'expertise

Les diverses stratégies présentées dans le cadre de ce travail font appel à plusieurs connaissances théoriques et professionnelles du gestionnaire, et prennent appui sur celles-ci. La troisième partie permet donc de présenter les savoirs essentiels en lien avec le développement de service pour les élèves en rupture de fonctionnement.

3.1 Les savoirs administratifs

D'abord, pour arriver à mettre en place un cadre permettant le développement de services adaptés, la direction se doit de maîtriser certains éléments administratifs qui lui donneront les balises dans lesquelles elle se doit de naviguer. Ainsi, la connaissance de la politique de l'adaptation scolaire est un incontournable, puisqu'elle donne les grandes orientations qui devront être traduites dans les décisions de la direction d'établissement. En effet, ce document permettra à la direction de bien cerner les directions à prendre dans la mise en place des divers services avec son équipe. Par ailleurs, la Loi de l'Instruction publique est un incontournable, puisqu'elle définit clairement les rôles et responsabilités de chacun. Ainsi, la direction d'école pourra prendre appui sur ce document légal pour définir les mandats de chacun. Dans le même sens, la LIP sera un outil pertinent en lien avec le conseil d'établissement, puisque le rôle de ce dernier y est très bien campé. La direction pourra donc s'y référer pour connaître les aspects à travailler avec les parents, les limites du rôle du conseil d'établissement et leur pouvoir. Finalement, la maîtrise des conventions collectives, notamment en ce qui a trait aux tâches du personnel, est un élément essentiel, afin que la direction s'assure de les respecter pour ne pas soulever de conflit et favoriser l'adhésion du groupe. En lien avec la convention collective, une bonne connaissance du rôle du comité EHDAA, qui est conventionné, sera nécessaire au bon déroulement de la mise en place des services, puisque ce comité a un rôle essentiel.

3.2 Les savoirs théoriques

En plus des éléments techniques et administratifs présentés plus haut, la mise en place de services adaptés aux élèves en rupture de fonctionnement s'appuie sur certaines théories de gestion. Premièrement, il sera essentiel pour le directeur d'utiliser un discours porteur des changements à effectuer. En effet, il ne s'agit pas ici de faire vivre un changement précis à l'équipe-école et de susciter leur adhésion à celui-ci, mais bien d'amener l'équipe à partager la vision de changement souhaitable pour les élèves. En ce sens, le changement à faire vivre à l'équipe est difficilement tangible, puisque chaque situation sera bien différente, ce qui amène la nécessité d'avoir un développement de service adapté. Dans cette optique, c'est davantage le discours tenu par la direction qui portera fruit, discours dans lequel elle fera la promotion du changement. D'ailleurs, Brassard et Brunet (1997) présentent le discours comme un élément

essentiel de la construction du changement dans la pensée des acteurs. Il est donc essentiel que la direction d'établissement, dans chaque situation qui lui est offerte, ajuste son discours en le teintant des valeurs qui sous-tendent le développement de services pour les élèves en rupture de fonctionnement.

Dans le même ordre d'idées, la direction devra faire la promotion d'une école inclusive, dans laquelle chaque enfant pourra trouver un milieu de vie adapté à ses besoins. Pour y arriver, l'école devra accepter l'idée que les chemins de scolarisation peuvent être différents, et que la différenciation ne se fait pas seulement sur le plan pédagogique. D'ailleurs, Thomazet (2008) précise bien que pour que l'école soit inclusive, la différenciation et l'intégration doivent à la fois être physiques, sociales et pédagogiques. Bien sur, cette mise en place est variable et dans la réalité québécoise actuelle, cette inclusion peut, parfois, en être une partielle, temporaire ou partagée avec d'autres ressources ou milieux. Le jugement de la direction sera essentiel et sa capacité à analyser chaque situation prendra tout son sens. Par ailleurs, il est important que ce changement dans la mise en place de service se fasse graduellement en fonction de l'adhésion des acteurs du milieu. Aussi, il sera essentiel que la direction crée « les conditions de la réussite par la mise en place de dispositifs susceptibles de faire disparaître les désavantages des enfants étiquetés en difficulté ou handicapés » (Thomazet, 2008, p. 129). En fait, toujours selon Thomazet (2008), lorsque l'on parle d'école inclusive, on ne parle plus d'élèves intégrés, mais d'élèves qui ont leur place au sein de l'école.

Finalement, pour que la mise en place de tels services soit une réussite, la direction se doit de travailler en collaboration avec son équipe et de lui donner une place réelle. En effet, il est important qu'une gestion de proximité et de collégialité soit faite dans ce processus, afin que les membres de l'équipe soient vraiment parties prenantes de la démarche et y adhèrent. D'ailleurs, Mulfort (2003) précise que des recherches ont démontré que plus les enseignants ont une perception positive du processus de décision, plus leur performance face à celle-ci est grande. La prise de décision en collégialité est donc un élément majeur du processus de changement de pratique face aux élèves HDAA, puisque sans cette façon de faire, il est peu probable que la direction arrive à réaliser un changement. De plus, pour arriver à développer un continuum de

services adaptés, la direction doit s'associer les divers intervenants du milieu, spécialistes de l'intervention auprès de la clientèle visée. En effet, la direction d'établissement n'est pas spécialiste dans le domaine des EHDAA et ne doit pas jouer le rôle des intervenants spécialisés. Au contraire, elle doit s'associer avec eux et prendre appui dans ses décisions sur les recommandations de ceux-ci. Son rôle en est un de participant et de coordonnateur de la démarche. Dans ce contexte, la mise en place d'un travail de collégialité est essentielle. Et puis, il importe de préciser que ce travail de collégialité exige un partage du pouvoir avec l'équipe, qui doit être mené de main de maître par la direction.

Conclusion

À la lumière des informations présentées dans ce travail, il convient de dire que les milieux secondaires sont en changement face à la clientèle EHDAA. Ces changements ont un impact direct sur la direction d'établissement, qui se doit de cheminer avec son équipe face à toute cette nouveauté. Le développement de services pour les élèves en rupture de fonctionnement est une avenue que la direction doit considérer, puisqu'elle a le devoir de répondre aux besoins de tous les élèves.

Ainsi, la présentation qui a été faite du contexte dans lequel s'inscrit le développement de ces services est un levier pour la direction d'établissement qui souhaite aller de l'avant et bien cerner les raisons justifiant le besoin de changement. Les diverses stratégies présentées ne sont que des pistes pour rendre plus efficace le travail de la direction en lien avec le développement de service. Ces stratégies devant correspondre à ce qu'il est comme gestionnaire et à la réalité de son milieu, chaque direction devra les analyser ensuite les adapter à sa situation. Enfin, les savoirs essentiels exposés dans la dernière partie aiguillent la direction sur les théories qu'elle aurait avantage à connaître afin de rendre sa pratique de gestion plus efficiente.

En somme, le présent travail vise à permettre à la direction d'école de mieux cerner les éléments importants dans la mise en place de service pour les élèves en rupture de fonctionnement. Toutefois, cette présentation ne se veut pas très exhaustive et il serait fort intéressant de pousser plus loin afin de connaître ce que l'on retrouve dans la littérature à ce sujet. Et puis, un élément fort important et qui n'a pas été traité dans ce travail est la place du parent dans le développement de services adaptés pour son enfant. Il pourrait être intéressant de se pencher sur cet aspect en complément aux éléments présentés. Enfin, l'aspect le plus important que la direction doit prendre en considération dans toutes ces décisions est le besoin de l'élève. En basant ses décisions sur cet élément, elle est assurée de ne pas faire fausse route.

Bibliographie

Brassard, A. et Brunet J.P. (1997). La promotion d'un changement comme pratique du discours et le phénomène des résistances. In J. Moisset et J.P. Brunet. *Culture et transformation des organisations en éducation*. Montréal : Les éditions Logiques.

MELS (2002). *Politique de l'adaptation scolaire*. Québec : publication officielle

Mulford, Bill. (2003). *L'évolution des fonctions de directions en milieu scolaire et son incidence sur l'efficacité des enseignants et des établissements*. Université du Tasmanie.
www.oecd.org/dataoecd/14/6/1548081.pdf

Thomazet, Serge. (2008). L'intégration a des limites, pas l'école inclusive ! *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 34, no 1, 2008, 123-139.